

40 Quo pour rencontrer les dépenses de cet enseignement agricole universitaire, une somme suffisante devrait être appropriée à même le fonds de l'éducation supérieure du Bas-Canada.

50 Que dans le but d'ouvrir à un plus grand nombre d'élèves les écoles d'agriculture de Ste. Anne et de Ste. Thérèse, un octroi spécial devrait être placé à la disposition de la chambre d'agriculture pour la création de nouvelles bourses en faveur de ces deux écoles; ces bourses devant être distribuées préférentiellement parmi les élèves sortant des collèges qui auront donné aux cours des sciences naturelles des années de philosophie une application plus spécialement agricole. Cette recommandation a été faite dans le dernier rapport du ministre de l'agriculture, appuyée sur la demande de la chambre d'agriculture.

60 Que les prix accordés par le département de l'instruction publique dans les écoles primaires, devraient se composer principalement de traités élémentaires sur l'agriculture et les arts et métiers, propre à répandre, dans les familles des cultivateurs, des commerçants agricoles et industriels.

—L'institut des sourdes-muettes à Montréal, érigé sur un terrain dû à la libéralité de M. Clavier a été dernièrement en partie détruit par un incendie. Le feu s'est déclaré vers huit heures du soir dans la couverture près de la coupole et le toit et les étages supérieurs ont été la proie des flammes. Grâce aux efforts intelligents des pompiers et des citoyens, les deux étages inférieurs, quoique grandement endommagés, n'ont pas été consumés. La plus grande partie de la partie se trouve couverte par les assurances. Ce nouvel édifice était à peine terminé et les sœurs de la Providence qui dirigent l'institution venaient d'y entrer avec une partie seulement de leurs élèves. Il est heureux que le feu ne se soit point déclaré quelques heures plus tard; car les élèves eussent été dans leurs dortoirs. Il ressort de cette circonstance et de l'incendie de la prison de réforme à St. Vincent de Paul que les directeurs des maisons d'éducation doivent veiller avec le plus grand soin à la construction des cheminées, car c'est par un vice dans cette partie de l'édifice que ces deux sinistres ont eu lieu, et en second lieu qu'il faudrait, si l'on ne peut placer les dortoirs ailleurs que dans les étages les plus élevés, y mettre au moins des échelles de corde à la portée des surveillants.

Comme l'eau manque souvent même dans les villes, chaque maison d'éducation devrait s'assurer d'un puits ou réservoir à sa disposition, et devrait avoir aussi une ou deux pompes en bon ordre avec de bons tuyaux de succion.

Nous croyons devoir en toute justice, ajouter que dans l'incendie de l'institut des sourdes-muettes, la sœur Marie de Bonsecours supérieure de l'établissement ainsi que ses compagnes ont montré la plus grande activité et le plus grand courage. Elles n'ont voulu abandonner le terrain que lorsque les efforts des citoyens qui étaient accourus à leur secours eurent enfin triomphé de l'élément destructeur, nous pouvons dire presque contre tout espoir. Une partie du mobilier a été sauvée; mais cette intéressante institution n'en a pas moins un grand besoin des dons que réclame sa position, déjà difficile et précaire avant cet accident.

—Plusieurs nouvelles institutions d'éducation ont été fondées dernièrement sur divers points du pays sous le nom de collège ou d'académie. Nous remarquons le collège de St. Jean dans le district d'Herbyville qui se trouve affilié au collège de St. Hyacinthe; celui d'Herbyville village voisin de St. Jean, et celui qui vient d'être établi à Montmagny par M. Candide Dufresne, ancien principal du collège industriel de St. Michel. Cette dernière institution est maintenant placée sous la direction de M. Laferrière, ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier, et muni du diplôme pour académie. Il compte au nombre de ses assistants M. Guérin, élève de la même école.

—Une école modèle de filles dirigée par les Sœurs du Bon Pasteur vient d'être établie à Chicoutimi. Une des religieuses qu'en y envoie est une ancienne élève de l'École Normale Laval qui a obtenu outre le diplôme pour école modèle le prix du Prince de Galles. Le comité de Chicoutimi se distingue par son zèle pour l'éducation; on y trouve déjà plusieurs instituteurs et institutrices formés à l'École Normale, et le montant des cotisations ainsi que le nombre des enfants fréquentant les écoles y augmente rapidement.

—Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame viennent d'acheter au prix de \$20,000 la propriété de M. Gibb sur le chemin Ste. Foye, à Québec, dans le but d'y établir un pensionnat dans le genre de celui de Villa-Maria. Cette propriété, une des plus belles du Bas-Canada vaut beaucoup plus que la somme que nous avons mentionnée; mais M. Gibb n'a voulu s'en défaire qu'en faveur d'une institution publique et il l'a fait offerte à l'Université Laval pour y établir un jardin botanique; ce qui eût été facilité par les magnifiques serres qu'il avait fait construire à grands frais.

—Décédée au monastère des Ursulines de Québec, le 16 août dernier, sœur Saint-Henri (Dlle Bridget McSweeney, fille de M. Daniel McSweeney, instituteur), âgée de 23 ans. Après avoir suivi, avec beaucoup de succès, les cours de l'École Normale Laval, et y avoir obtenu un diplôme pour école modèle, Mlle McSweeney avait enseigné une année à St. Michel avec un égal succès. Entrée depuis trois ans et demi dans le cloître, elle a été enlevée, par une courte et cruelle maladie, à une communauté qui fondait sur elle les plus grandes espérances, à des élèves qui l'estimaient et la chérissaient, à une famille qui ne peut se con-

soler que par le souvenir de ses vertus et par la douce assurance de son bonheur éternel. *Priez pour elle.*—(Communiqué.)

—Décédée à St. Jérôme, dans le mois d'août dernier, M. George Dorval, élève de l'école normale Jacques-Cartier. M. Dorval, après avoir terminé sa rhétorique au collège de Ste. Thérèse, était entré à l'école normale pour se préparer plus particulièrement à l'enseignement. Il venait d'obtenir le diplôme d'école modèle et se disposait à aller prendre charge d'une école à la Grande Rivière, dans le district de Gaspé; lorsque la mort l'a enlevé après une courte maladie. C'était un jeune homme d'un excellent caractère et d'un grand courage, suffisamment prouvé par la mission éloignée qu'il venait d'accepter. Avant de mourir, il a donné le peu de livres qu'il possédait pour être mis à l'usage des écoles pauvres, voulant ainsi rendre à la société, autant qu'il était en lui, quelque chose des faveurs qu'il en avait reçues. *Priez pour lui.*—(Communiqué.)

—M. Penjon, ancien professeur de l'Université, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa vie est un des exemples les plus étonnants de ce que peut l'énergie jointe à une aptitude bien caractérisée. Aveugle de naissance, il avait été admis, en 1797, dans l'institut de Haug. Il y montra de très-grandes dispositions pour les mathématiques, et après des études particulières, il obtint la permission de suivre les cours de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne. Dès la première année (1805), il obtint au lycée le premier prix de mathématiques et le troisième accessit au grand concours; l'année suivante, il eut au lycée le premier prix, et le second au concours général.

Nommé professeur de mathématiques à l'institution des aveugles, il sollicita une chaire dans un établissement universitaire. Pour prévenir toute objection, il ouvrit un cours public d'algèbre à l'école des mines; l'expérience eut un plein succès, et il fut nommé professeur de mathématiques au lycée d'Angers, en 1810.

Après trente ans de professorat universitaire, M. Penjon, devenu chevalier de la Légion d'honneur, est venu reprendre la place qui lui avait toujours été conservée dans la maison des Quinze-Vingts.

Il avait plusieurs langues, et jusqu'au dernier jour il a mêlé à l'étude des sciences la culture des lettres qu'il avait toujours aimées. Il donnait cependant la préférence aux mathématiques et il se plaisait à rappeler que Laplace l'avait jugé capable de comprendre son *Traité de la mécanique céleste*, et qu'il lui avait donné lui-même autrefois un exemplaire de ce grand ouvrage.—*Revue de l'Instruction Publique.*

BULLETIN DES BONS EXEMPLES.

—Un petit Savoyard s'était arrêté devant la devanture d'un papetier où se trouvait exposée, parmi diverses gravures, une aquarelle représentant sous un toit de chaume, dans un site montagneux, une bonne femme entourée de ses enfants. Après avoir considéré cette aquarelle, l'enfant était entré dans la boutique en criant: Ma mère! ma mère! et il avait été pris d'une violente attaque de nerfs.

On s'empressa de lui donner des soins, et lorsqu'il eut repris ses sens, il fit connaître que la composition exposée à la vitre du papetier représentait sa chaudière natale, sa mère et ses sœurs, que sans doute un dessinateur touriste avait crayonnées sur le fait. Comme depuis plusieurs années il était éloigné de sa famille, cette vue avait causé sur lui une impression dont il n'avait pu se défendre.

Un monsieur qui avait écouté ce récit a acheté l'aquarelle et l'a remise au petit Savoyard, en ajoutant à ce don une pièce de 20 francs. En même temps, les personnes présentes ont fait une collecte dont le montant, remis à l'enfant et joint à ses économies, lui permettra d'aller bientôt revoir sa mère et son pays.—*Journal des Instituteurs.*

—Les journaux de Bordeaux rendent compte en ces termes d'un fait judiciaire se rattachant au sinistre du navire *Golden gate* (la Porte dorée), incendié en pleine mer.

Curat fils, âgé de trente ans, comparait le 5 novembre devant le conseil de guerre de la 14e division militaire, séant à Bordeaux, sous la prévention d'insoumission à la loi du recrutement. Voici l'histoire de Baptiste Curat:

À l'âge de dix-neuf ans, il quittait son pays pour aller en Californie chercher fortune, et pendant qu'il exploitait les sables du Sacramento, il oubliait de satisfaire à la loi qui l'appelait sous les drapeaux. Au bout de douze années d'un travail pénible et sans relâche, il avait acquis une petite fortune, 15,000 fr. environ. Il s'embarqua alors pour revenir en Europe; il était un des trois cents passagers du *Golden gate*.

Autour de son corps, raconte son avocat, est enroulé la précieuse ceinture qui contient l'or si difficilement acquis; il songe au clocher de Pedesac; il voit son vieux père, sa famille, ses amis l'embrassant et fêtant son arrivée. Tout à coup un bruit lugubre résonne dans les flancs du navire, un cri formidable sort de trois cents poitrines: "Le feu est à bord!"

En effet, le *Golden gate* brûlait, et, quelques heures après ce terrible cri, la mer était couverte de cadavres se balançant sur les vagues éclairées par les dernières lueurs de l'incendie. Notre insoumis, au milieu des corps flottants, des poutres embrasées qui brûlaient encore sur l'eau, s'est jeté à la mer, confiant sa vie à la Providence; habile nageur, si ses forces ne le trahissent pas, il peut gagner la côte. Tout à coup, au milieu de mille cris d'horreur qui se font entendre, une voix plus déchirante arrive à l'oreille de Curat; il voit une femme lui présentant un enfant et lui criant: "Sauvez-le!"